

# Mise en place d'une stratégie de l'Union pour un tourisme durable

2020/2038(INI) - 03/03/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des transports et du tourisme a adopté un rapport d'initiative de Cláudia MONTEIRO DE AGUIAR (PPE, PT) sur l'établissement d'une stratégie européenne pour un tourisme durable.

Les restrictions aux voyages introduites en réponse à la pandémie continuent de frapper durement le tourisme mondial et européen, les dernières données de l'Organisation mondiale du tourisme des Nations unies (OMT) faisant état d'une chute de 70 % des arrivées de touristes internationaux en 2020.

## *Plans de réponse aux effets de la COVID-19*

Les députés ont souligné que l'épidémie de COVID-19 a paralysé le secteur du tourisme de l'UE, soumettant son écosystème à une pression sans précédent. Le maintien d'un soutien financier à court terme est essentiel à la survie du secteur, en particulier à la lumière de la deuxième et troisième vague de la pandémie.

La crise actuelle devrait amener la Commission et les États membres à reconnaître pleinement l'importance du secteur du tourisme, à l'intégrer pleinement dans les plans de développement industriels européens et nationaux, à améliorer la qualité de son offre en la rendant plus durable et plus accessible pour tous, et à encourager des investissements publics et privés attendus depuis longtemps dans la numérisation et la modernisation globale du secteur.

## *Critères communs coordonnés*

Les députés ont appelé les États membres à mettre en œuvre, sans délai, des critères communs et coordonnés pour les voyages en toute sécurité, tout en facilitant le déploiement du formulaire de localisation des passagers de l'UE, par voie numérique si possible, dans le plein respect des règles de protection des données. Ils ont souligné l'importance des applications mobiles de traçage des contacts et d'alerte, interopérables et anonymes, utilisant la passerelle d'interopérabilité de la Commission, sans qu'aucune des données ne soit utilisée à d'autres fins, telles que des fins commerciales ou répressives, et de la définition de critères sanitaires communs aux principales plateformes de transport.

Les États membres sont invités à établir un protocole européen commun et non discriminatoire de sécurité sanitaire pour les tests avant le départ, qui devraient être fiables et abordables, y compris les technologies de test rapide, les tests PCR et autres.

Le rapport a insisté sur le fait que la quarantaine doit rester un instrument de dernier recours, mais que, le cas échéant, sa durée doit être réduite à un nombre minimal de jours, qui doit être harmonisé dans toute l'UE.

## *Certificat de vaccination commun*

Les députés ont appelé les États membres à développer en priorité un certificat de vaccination commun et un système de reconnaissance mutuelle des procédures de vaccination à des fins médicales, qui devraient être mis en place parallèlement à la distribution des vaccins, tout en préservant les droits des individus à la vie privée et à la protection des données.

Une fois que les vaccins auront été mis à la disposition du grand public et qu'il y aura suffisamment de preuves scientifiques que les personnes vaccinées ne transmettent pas le virus, le certificat pourrait être envisagé à des fins de voyage comme alternative aux tests PCR et aux exigences de quarantaine, tout en conservant la nécessité de respecter les mesures sanitaires actuelles, comme le port de masques en public et le respect d'une distanciation sociale.

Le rapport a souligné l'importance de rétablir la liberté de circulation dans l'UE et d'assurer un retour progressif à la normale pour les secteurs du transport et du tourisme. Les députés ont également salué le portail «Re-open EU» et ont exhorté les pays de l'UE à envoyer à la Commission des informations claires sur l'application ou la levée des futures restrictions à la libre circulation.

### ***Label européen de certification sanitaire***

Le rapport a également invité la Commission à introduire le label UE de certification sanitaire qui pourrait certifier les normes minimales de prévention et de contrôle du virus de la COVID-19 et contribuer à restaurer la confiance des consommateurs dans les secteurs du tourisme et des voyages.

### ***Aide financière***

Les députés ont appelé la Commission à encourager les États membres à fixer temporairement des taux de TVA réduits sur les services de voyage et de tourisme, accompagnés d'un plan de relance spécial pour toutes les microentreprises et les PME pour la période 2020-2024, afin de minimiser le nombre de faillites et de préserver les emplois et les droits des travailleurs dans l'industrie européenne du tourisme, tout en utilisant les investissements pour favoriser la transition vers un écosystème touristique plus numérique et durable.

### ***Agence européenne pour le tourisme***

Le rapport a invité la Commission à mettre en place une Agence européenne du tourisme dans le prochain cadre financier pluriannuel et à imaginer une solution à court terme en créant un département du tourisme dans l'une des agences exécutives existantes, notamment l'Agence exécutive pour les PME (EASME) ou la future Agence exécutive pour la santé et le numérique.

### ***Tourisme durable, responsable et intelligent***

Les députés ont appelé à l'élaboration rapide d'une feuille de route pour le tourisme durable qui comprenne des mesures innovantes pour réduire l'empreinte climatique et environnementale du secteur en développant des formes de tourisme plus durables, en diversifiant l'offre, en stimulant de nouvelles initiatives de coopération et en développant de nouveaux services numériques.

Ils ont préconisé d'élaborer des plans d'action pour le tourisme durable au niveau national et régional et d'utiliser pleinement les fonds européens de nouvelle génération pour financer les plans d'action pour la transition du tourisme.